

Priorité Juncker 4/10
Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable



Définition : Le marché intérieur de l'Union européenne est un marché unique dans lequel les **biens**, les **services**, les **capitaux** et les **personnes circulent librement** et à l'intérieur duquel les citoyens européens peuvent **vivre, travailler, étudier ou faire des affaires librement**.

Depuis sa création en 1993, le marché unique s'est ouvert davantage à la concurrence, a créé des emplois et supprimé de nombreux obstacles au commerce. et de renforcer la confiance envers les entreprises.

Le marché intérieur est une des plus belles avancées de la construction européenne qui permet la libre circulation à la fois des capitaux, des personnes, des biens et des services. Encore aujourd'hui, le marché intérieur joue un **rôle essentiel** dans un contexte de **mondialisation** évident et il est **moteur de croissance** et **source d'emplois**.

La Commission européenne compte le marché intérieur comme l'une de ses priorités développant ainsi **4 domaines d'action** :

1. Une **stratégie pour le marché unique** visant à favoriser la **compétitivité** des biens et des services sur le marché ;
2. Une **union des marchés des capitaux** afin de faciliter les **investissements** et de diversifier les **sources de financement** possibles ;
3. Un plan d'action pour une **imposition plus favorable** pour les entreprises, évitant ainsi les phénomènes de fraude et d'évasion fiscales de plus en plus courants ;
4. Une **favorisation de la mobilité des travailleurs** pour une meilleure croissance de l'emploi.

